

Convocation à l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire

Cher(ère) Membre,

Cette année, nous profitons de notre présence à tous à la journée associative pour organiser l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre association.

Elle aura lieu le **samedi 13 juin 2020 à 11H15 en visio-conférence.**

A l'ordre du jour : Modification de statuts

Si vous êtes membre titulaire mais que vous ne pouvez pas être présent à l'Assemblée Générale Extraordinaire, les statuts de l'association vous permettent de vous faire représenter par un autre membre titulaire. Pour cela, il suffit de remplir le pouvoir joint à la convocation et de le retourner par mail à associationgros@gmail.com.

Êtes-vous vraiment membre titulaire du GROS ?

Si vous n'êtes pas membre fondateur, si vous n'avez pas fait de demande pour être membre titulaire, alors vous êtes sans doute membre associé.

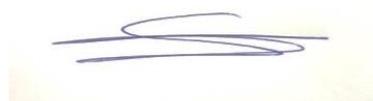
Si vous êtes membre associé depuis 2 ans au moins, vous pouvez devenir membre titulaire et influencer sur le devenir de l'association.

Il est nécessaire de présenter votre candidature parrainée par 2 membres titulaires, elle sera présentée au CA pour acceptation. Contacter le secrétariat du GROS pour connaître les membres titulaires.

Faites votre demande au secrétariat !

Merci de participer pleinement à notre association !

Cécile SERON
Secrétaire générale



Le Groupe de Réflexion **sur l'Obésité et le Surpoids**

37 rue des Mathurins 75008 Paris – www.gros.org

Secrétariat : Alexia Rousseau - 06 43 84 16 30 – secretariat@gros.org

SIRET : 419 415237 00025 - Code d'activité : 913 - Numéro Datadock : 0038161

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 45984 75 auprès du préfet de région d'Ile-de-France.

POUVOIR

Les votants sont les membres titulaires à jour de leur cotisation annuelle.

Si vous n'êtes pas à jour, merci de régler votre cotisation annuelle directement sur le site du GROS dans votre espace membre.

Si vous êtes membre titulaire mais que vous ne pouvez être présent à l'Assemblée Générale Extraordinaire, les statuts de l'association vous permettent de vous faire représenter par un autre membre titulaire (6 procurations par membre présent maximum).

Le pouvoir doit impérativement être envoyé au secrétariat du G.R.O.S., par mail ou courrier **avant le vendredi 12 juin 2020**.

Conformément aux statuts de l'association, ne pouvant être présent(e) à l'Assemblée Générale Extraordinaire du samedi 13 juin 2020 à 11h15,

je soussigné(e) donne pouvoir à M....., membre titulaire de l'association, de me représenter et voter à cette Assemblée Générale Extraordinaire.

Le à

Bon pour pouvoir,

Signature